



Salarié-e-s de Missions Locales TOUS DANS L'ACTION DES LE MARDI 12 SEPTEMBRE Pour combattre le programme Anti-Social de MACRON

Contre les ordonnances Macron qui mettent fin au Code du Travail

Les Ordonnances Macron transforment le code du travail en code Patronal

150 pages de mesures qui détruisent les garanties collectives des salariés

- L'accord d'entreprise supprime la Convention Collective
- Possibilité de CDD jusqu'à 5 ans
- Fin du CDI
- Mise en place du CDI de chantier (qui s'assimile à un CDD)
- Licenciement facilité avec marges de défense réduites pour les salariés (barèmes prudhommaux)
- Suppression du CHSCT (La santé des salariés on s'en fout)
- Contournement des organisations syndicales et de la démocratie
- Suppression des acquis sociaux facilitée par accord d'entreprise
- Diminution des droits des salariés (qui deviennent des « salariés kleenex »)
- La fin du dialogue social constructif dans l'entreprise (Désormais impossible ?!)
- L'avenir des organisations syndicales et de leurs représentants pour défendre le réseau menacé
- La possibilité de supprimer des acquis sociaux figurant dans les Conventions Collectives (primes, congés spéciaux, jours de carence...) ou dans les Contrats de travail (durée du travail, rémunération, mobilité...) par le biais d'accords d'entreprise.

Contre la réduction des contrats aidés

Macron va supprimer près de 156 000 postes en contrats aidés d'ici décembre 2017

- Des dizaines de milliers Jeunes en CUI-CAE ou en Emploi d'Avenir virés sans préavis !
- Les missions locales et les jeunes mis devant le fait accompli en plein mois d'août
- C'est la fragilisation organisée du secteur associatif

Contre l'absence d'un ministère et d'une Politique Jeunesse

Macron et Pénicaud désespèrent la jeunesse et préfère les actionnaires !

- Absence de Ministère dédié spécifiquement à la jeunesse
- Aucune perspective de politique général en faveur des jeunes
- Restrictions budgétaires annoncées pour favoriser les plus riches, secteur associatif en danger !

AGISSONS !

**APPEL A LA GREVE ET AUX MANIFESTATIONS DANS TOUTE LA FRANCE
DES LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2017 !**

Pour faire grève :

Pas besoin de préavis. Vous pouvez vous déclarer Gréviste le jour-même.

L'appel à la Grève est interprofessionnel et national. Cet appel qui couvre tous les salariés, y compris ceux du réseau ML/PAIO ou des structures appliquant la CCN ML/PAIO. Le Droit de Grève est un Droit issu de la Constitution Française. Dans le secteur privé (cas des ML/PAIO) le retrait de salaire doit correspondre à la durée exacte de la grève effectuée.

Le 7 septembre 2017